nétisation de la pièce d'argent de 5 fr., on cite en première ligne celles de Paris, Lyon, Marseille, Rouen, le flavre.

Dans les débats de la conférence monétaire internationale tous les Etats représentes et avec eux la France, se sont prononcés en faveur de l'étalon d'or. La démonétisation de la pièce d'argent de 5 fr. parait dons être l'une des conditions essentielles de l'unification générale de

toute la chronique du jour : A. DORME

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX.

Compte-rendu de la séance du 19 mai 1868. (Suite. — Voir le Journal de Roubaix du 1er juillet.)

M. le Maire reprend la parole :

Messieurs, Nous avons reçu par M. le Préfet com-unication de la délibération prise le 2 munication de la délibération prise le 22 novembre 1867, par le syndicat des cours d'eau de l'Espierre et du Trichon. En

PRÉFECTURE DU NORD

PRÉFECTURE DU NORD.

Syndicat des cours d'eau de l'Espierre avec léurs affuents.

Séance du 22 novembre 1867.

Présents: MM. Leurent, président. membre du Conseil général, Jean Lefebvré, conseiller d'arrondissement, Bourgeois, maire de la commune de Mouveaux, et Dewarlez aîné, adjoint, délégue par M. le maire de Roubaix;

A pour objet l'examen et l'approbation du projet du hudget montant à 6300 fr. présente sous la date du 18 octobre 1867 par M. l'ingénieur des ponts-etchaussees pour les travaux d'entrelien à exécuter en 1868 dans les cours d'eau du Trichon et de l'Espierre, y compris leurs affuents sur le territoire de Roubaix. Tourcoing et Wattrelos jusqu'à la Belgique.

Tourcoing et Wattrelos jusqu'à la Belgique.

Yu la répartition proposée pour cette dépense dont Roubais devrait supporter 7,00 et Tourcoing le 3,00;

Yu la réclamation laite à cet égard par le Conseil munci, al de Roubaix en sa seance du 5 mai 1866 et renouvelée par lui dons la session de nevembre 1867, bien qu'en votant, mais sous toute réserves, lebudget ainsi demande au bulget de 1868.

Attendu que cette réclamation n'a point d'effet s'uspensif, et que pour ne pasentraver le service, il convient d'allouer à M. l'Ingénie ur le crédit qu'il demande; ssuf s'il y a heu, à modifier plus tard la quote-part des deux villes selon la décision qui sera prise ultérieurement par M. le Prefet;

Le syndicat approuve, en ce qui le

Prefet;
Le syndicat approuve, en ce qui le ncerne, le gustir projet d'entretten geur

Mais considérant que les frais de cet entretien sont exclusivement supportes par les villes de Roubsix et Tourcoing, la commission syndicale émet le vœu que son personnel soit modifié: 10, par l'ad-jonction de M. Pierre Catteau, membre du Conseil général et conseiller municipal

son personnel soit modifié: 10. par l'adjonction de M. Pierre Catteau, membre du Conseil général et conseiller n'unicipal de Roubaix; 20. par l'élimination des membres étrangers aux deux villes pnisqu'is n'ont aucun intérêt dans la question.

• Celle commission serait donc composée de cinq membres, dont trois représentant la ville de Roubaix et deux pour la ville de Touccoing. Il conviendrait aussi que le syndicat fut réuni au moins deux fois l'an, en juin, et en octobre: la tère réunion aurait pour but de déterminer les travaux à faire pendant la campagne, et dans la seconde on arrêterait le budget de l'année suivante, avec le concours de M. l'ingénieur ou de son délégué.

Ainsi soumise à l'approbation de M. le préfet:

• A Roubaix, les jours, mois et an que dessus.

• Signé: Leurent, membre du Conseil

» Signé: Leurent, membre du Conseil général.

» Pour copie conforme :

» Le conseiller faisant fonctions de secrétaire-général. Signé : DUJARDIN.

Nous pensons que le Conseil municipal adoptera les motifs exposés par le syndicat et nous vous proposons de prendre la de-libération suivante:

Le Conseil municipal,

Vu la demande faite par le syndicat des surs d'eau de l'Espierre et du Trichon:

Que le personnel de ce syndicat soit mo Emet le vœu

ne; 10 Par l'adjonction de M. Pierre Catteau 10 Par l'adjonction de m. Fierre Cauteau conseiller général du département; 20 par l'élimination des membres étrangers aux deux villes de Roubaix et de Tourcoing; Qu'en conséquence, le syndicat soit Qu'en consequence, imposé à l'avenir de: composé à l'avenir de: M. Leurent, conseiller général, conser-vant la présidence;

M. Pierre Catteau, membre du conseil

M. J. Lefebyre, membre du conseil d'arrondissement;
MM. les maires de Roubaix et Tour-

coing. Cette délibération est adoptée sans dis-

AVIS SUR L'ENQUÊTE RELATIVE A LA RUE JACQUARD.

M. LE MAIRE continue :

Messieurs, > Une enquête a été tenue à la mairie

de classement comme voie publique de la rue Jacquard. Doux personnes seulement se sont présentes à cette enquête pour protester contre une disposition du plan qui maintient à la largeur actuelle de 9 mètres la partie de cette rue aboutissant au quartier du Haut-Fontenoy, tandis que tout le coste du parcours doit avoir 10 m.

M. le juge de paix de nommé commissione de la partie de paix de nommé commissione per la partie de cette que actuel de la parcours doit avoir 10 m.

M. le juge de paix du canton-Est, nommé commissaire-enquéteur, a exprime son avis en ces termes:

« Adoptant les motifs d'intéret public et commonal enonces aux déclarations des sieurs Brunfaut et Martin, sommes des sieurs Brunfaut et Martin, sommes d'avis qu'il y a lieu de douner à la rue Jacquart une largeur de 10 m. dans loute se longueur.

« Sans doute, cette uniformité de largeur serait préférable, si la rue Jacquart formait une ligne droite dans toute sa longueur et si la partie qu'on veut élargir d'un ocètre n'avait que peu ou point de longueur et si la partie qu'on veut élargir d'un ocètre n'avait que peu ou point de constructions; mais il y a des deux côtés de cette partie un assez grand nombre de Eaisons récemment bâties pour être assuré qu'il se passersit un temps fort long, avant qu'on put obtenir cette uniformité de largeur qu'on demande, li suffit d'ailleurs de jeter les yeux sur le plan qui a servi de base à l'enquête pour voir que, sous le nom unique de rue Jacquard, ce sont trois trouçons de rues se reliant enfre eux au moyen de deux lignes brisées.

• Par ces motifs, et attendu qu'il n'y a aucun intérêt apparent à ce que le plan qui a servi de base à l'enquête soit modi fié, nous vous proposons d'emettre le vœu qu'il soit passe outre, nonobstant l'oppo sition des sieurs Brunfaut et Martin, et que le tracé de la rue Jacqu'ard soit main tenu tel qu'il est figuré audit plan, c'est a dire à la largeur de 10 mètres depuis à iasqu'à B. et à 9 m. depus B. jus qu'à C. •

M. Dubunco rappelle que le 30 novem bre 1865, la ville a pris un arrêté decla rant que la caisse muni ipale n'intervien drait plus dorenavant dans les frais de pavage et d'aqueduca pour les rue d'ayant pas au moins 10 mètres de la

M. Wibaux croit qu'il serait encore po-sible de rect fi-r lu rue Jacquard en trap-punt d'alignement les très vicilles con-structions qui se trouvent à son extre-m te.

M. LETOCART prie M. le maire de prendre celle observation en consideration et d'en renvoyer l'examen à la commission de la voirie.

Le Conseil adopte cette, proposition,

DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA CRÈCHE Ste.-Eugénie.

M. LE MAIRE.

Messieurs,

* Messieurs,

Le décret impérial, en date du 26 février 1862. Jui place l'institution descrèches sous l'arguste patronage de S. M. l'Imperatrice, prescrit, parmi les conditions à remplir par les fondateurs, l'avis favorable du Conseil municipal.

Comme vous le savez, Mme Constantin Descat a fonde la crèche Ste, Eugénie. Elle a adressé à S. M. l'Impératrice, par l'intermédiaire de M. le ministre de l'intérieur, une demande de classement que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen, avec loutes les pièces qui l'accompagnent.

Mme Descat vous adresse de gracieux et vifs remerciements pour la faveur que votre administration a cru devoir lui accorder d'installer la tère crèche dans un local appartenant à la ville. Elle fait appel à vos bons sentiments envers la classe ouvrière, pour contribuer à cette fondation en autorisant une des sœurs de la sagesse qui desservent les écoles de Blanchemaille, à se dévouer aux enfants de la crèche; le nombre actuel ne serait donc point augmenté.

L'administration déjà a cru pouvoir promettre en votre nom d'approprier le grenier de l'ancien burçau de bienfaisance aux frais de la ville. Les travaux concistent dans l'établisse nent de c'oisons de distribution, d'un plafond avec gittages capables de porter un plancher, si plus tard on devait ajouter un étage au bâtiment, et divers autres ouvrages dont le détail est ci-joint.

Nous sommes convaincus d'avoir, en cette circonstance, interprété les senti

nmes convaincus d'avoir, en

détoil est ci-joint.

Nous sommes convaincus d'avoir, en cette circonstance, interprêté les sentiments du Conseil. Les travaux sont terminés, la dépense faite pour l'appropris on du local s'elève à 800 fr. Quant aux l'ais de mobrier, comprenant bergeaux couchoirs, pouponnière, fanteuils et chaises, banquettes, colorières, cuisimère, timbales, baignoires, langes, etc. ils sont couverts par Mme C. Descat.

La crèche Sie Eugènie, en suivant les prescriptions reglemen aires, pourra recevoir 25 enfants. L'auvre de M ne Discat ne doit pas se borner à la crention d'une seule crèche, elle doit s'étendre à toute la ville; et dès lors, il y a pour vous messieurs, plus qu'une question de subside à examiner, c'est avant tout une question de principe.

Le lissage mécanique appelle dans notre ville une grande quantité d'ouvriers qui, sans distinction de sexes, travaillent au métier. C'est pour aider les mères a mieux garder leurs enfants, à les élever avec plus de sécurité, à préparer enfin pour nos successeurs une génération forte et in elligente, que l'œuvre des crèches séé instituée par Mme Descat. Nous le répétons, il y a là une question de principe qui mérite la sérieuse attention du Consil et nous vous proposous, messieurs, de la soumettre à l'étude d'une commis-

sion, ou si vous le préférez de prendre la déliberation suivante :

1862 et le réglement spécial du 30 juin suivant;

Vu les projets de statuts et de réglements qui resteront annèxés à la presente déliberation.

Vu les plans et la notice y relative à la crèche Ste. Eugénie;

Jui l'assurence donnée par la supérieure des écoles rue Blanchemaille qu'il lui est possible de confier le service de la crèche Ste. Eugènie à une sour de son ordre, sans qu'il soit utile d'un augmenter le nombre;

Est d'avis:

Qu'il y a lieu d'autoriser la fondation à Roubeix de l'œuvre des creches pour les petits enfants des ouvriers par Mme Constantin Descat, et spécialement l'ouverture de la crèche Sie.-Eugénie dans une partie des bàtiments rue de Blanchemaille, abandonnée par le bureau de bien faisance;

faisance;

Vote un crédit de 800 fr. pour les frais d'approbation de ce batiment municipal, et décide que Mme la supérieure des sœurs de la segesse au quartier de Blanchemaille pourra consacrer au service de la crèche Stc. Eugénie une des sœurs attachées à l'établissement qu'elle dirige.

Le Conseil accueille avec empressement et reconnaissance la demande faite par Mme Descat; il vote à l'unanimité le crédit proposé par M. le maire en appelant le tous ses vœux la création de plusieurs nutres crèches dans différents quartiers de la ville.

(La suite au prochain numéro.)

CHRONIQUE LOCALE

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX Séance extraordancire du 30 juin.

Absen's and J.-B. Ducatteau, E. Fra z, L. Varenz, Matte Bossot, Denis Sa-moier, H. Ternynck

Présidence de M. C. DESCAT, maire. M. P. PARENT est elu secretaire pour le seance.

1. Le Conseil autorise le bureau bi niaisance a ester en justice pour faire prominer la resiliation du marché passé e 23 decembre dernier, pour la fourniture du pain nécessaire à cette administration.

2. Adoption des conclusions d'un rap-port, présente par M. Leto-art, eu nom de la commission des travaux publics, rélativement à une modification au tracé de la rue St Vincent de Paul prolongée, et à un projet d'aqueduc sous le boulevard de l'Impératrice.

3. Conformément aux conclusions d'un apport présente par M. Stoen, au nom de a commission de l'instruction publique, Consei vote un crédit de 9,750 fr. pour a translation et la reconstruction de la naison Duhamel à l'asile de la rue de la pour la reconstruction de la maison Ber nard à l'asile Ste-Elisabeth. Dans cette somme seront comprises la dépense de quatre nouvelles classes, la création d'une crèche, et une nouvelle appropriation des bâtments tenent à l'habitation des sœurs.

Le Maire de la ville de Roubaix prévient les tisserants et fabricants, qu'à dater du 6 juillet courant, le bureau du métrage des étoffes de la ville, sera transfèré dans un local dépendant de la Condition publique, rue du Château.

Le bureau sera ouvert tous les jours, aux heures ordinaires; mais vu l'exiguité du terrain, le samedi il n'y aura point de chomage pendant le diner.

Le Maire. C. DESCAT

Le Cercle de la Société chorale donnait

Le Cercle de la Société chorale donnait dimanche à ses membres honoraires et à leurs familles une fête qui avait attiré une affluence considérable. La salle de concert était insuffisante.

La Société chorale a fait entendre avec beaucoup de succès les chours Les Gueux de la mer et la Pritre avant la bataille.

On a pu constater de grands progres chez nos chorates. L'ensemble est bon les antaques salves, la tonaillé souvenue. On doit aux basses une menti in speciale.

M. Druard à une belle voix, une bonne dirtion et chante avec goût. Sa première remance. Charlemagne, et Sante Hélène (Adieur à la Franca), maisique de M. Rossor, ont fait beaucoup de plaisir.

Nous n'avons plus à faire l'eloge de M. Ba rez. Sa reputation est bien établie. Nous en dirons aurant pour le chansonnier Desroussraux qui a obtenu le plus extatait succès près de son auditoire.

Mile Danis est une jeune et charmante cantatrice qui s'est dejà fait entendre, land rnier, av concert de la Chorale. Elle a recu i i de vifs applaudissements.

Citons aussi le nom de M. Hengmann, qui a tenu le piano avec son talent habituel.

Le concert a été suivi d'un bal qui a éte, nous dit-on, très-animé.

Le concert a été suivi d'un bal qui a été, nous dit-on. Irès-animé.
En somme, les assistants ont été satisfaits de cette fête très-réussie et qui ne sera sans deute pas la dernière que donnera la Société chorale.

La compagnie du chemin de fer du Nord a organise pour le dimanche 5 juillet un train de plaisir de Lille, Roubaix et Tourcoing à OSTENDE. — Trajet en 2 heures 35 m. — 2 c classe, 6 fr; 3 c classe 4 fr. (aller et retour compris).

Denart de Lille. 6 h. 80 met

C'est dimenche qu'aura lieu à Ostende benédiction de la mer.

Une rixe dont a beaucoup exagéré l'im-Portance a cu li u simenche, rue de l'Alouette. Des individus s'étant pris de querelle, se sont batta et l'un d'eux, qui portait sur lai un instituinent en fer, s'en est servi pour frapper son avversaire et lai a fait une grave blessure. La police est arrivée alors et a emmene les combattants.

On remarque depuis que que temps une recrudese ace d'ivvognes. On en ren-ontre à chaque pas dens les rues, suctout le soir. Il y a loujours aussi benucoup de chiens non-museles. Geux et couline ceux la méritent, a des tures divers, la sollicitude de la police.

Une at estation assez importante vient dêtre operee. C'est celle d'un individu nomme fra çois de Belhane, mouteur, ne à Bianzy (Pas-de Colars), accuse d'emission de fausse monnaire à Roubaix. Il sura aussi à repundre d'un dent d'ourages sur agents de l'autorité.

D'autres arrestations nous sont encores signalees : François Franchimme, journaiter, — france ; Félix Gare, — voi ; Virginie Saingur, — contravention à u arrete d'expulsion; Pierre Demesster, tisse pand, — coups et diessures à su femme.

Dans ses dernières audiences, le tribu-nal correctionnel de Lille a juge les sffai-res suivantes :

Pierre Vandrussel et Joseph Verhaegen se sont introduits la nuit dans une ferme situee près de l'extrême frontière du côte Mouscron, et ont volé sept sucs de fruits valont 300 francs. Arrêtés en Belgique en moment où ils s'emparaient d'une c'arrêtte pour transporter la marchendie volée, ils ont ête mis en prison à Caurtra, où ils sont encore. C'est par défaut qu'ils soit condamnés chacun à six mois de prison.

Louis Riquier, de Tonrcoing, quinze jours de prison pour vol de ferraille dans la gare du chemin de fer,

Fiorimond Marissal, soldat au 4e dragons, et Charles Couque, de Roubaix, cha cun huit jours de prison pour coaps à ma charretier, sur le chariet duquel ils étaient montés saus autorisation. montés sans autorisation.

Henri Pollet, de Roubaix, quinze jours de prison pour, étant ivre, avoir frappe une dame.

Au marché aux grains de Lille d'hien, il y a cu baisse moyenne de 1 fr. 23 c. à l'hectolitre.

L'œuf étant à la fois un aliment ordinairement assez cher et torjours précieux:
un aliment très substantiel, rafrachissent,
commode, d'un accommodement aussi
aisé que varié, les bonnes ménagères on
beauconp cherché un moyen de faire
pondre les poules.
On vient de découvrir que l'ortie
fraî he on dessèchée, finement coupée et
donnée à la votaille après avoir été
mélangée à d'antres aliments, présente le
précieux pouvoir d'exciter fortement les
poules à purdre
Les orties déjà chargées de leur semence
sont les plus efficaces.
Cette amportante observation a été faite
par le docteur Scheider de Worms.
Pour toute la chronique locale : J. Rebouk.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUK.

Dépêche commerciale.

Liverpool, jeudi 2 juillet. Marché calme. Prix faibles en faveut des

hereurs. Ventes 6000 balles. Good fair Pernam. 11 d. Robert Funke et Cie.

COURS DE LA BOURSE

Du 2 Juillet 1808

Cours de ce jour

30/0..... 70 90 — 40/0 70 75

40/0..... 101 25 — 30/0 102

FAITS DIVERS

Vence.

Une jount fem ma, professeur de piant maries de commerce avel de compagne. Else jets par mégarde une a lumette chimique mai éteinte sur le paquet et en quelques minutes la robe compasseline dont la pauvre jeune femmétait vêtue se trouva toute en flammes.

Eperdue, foile de terreur, la malheu reuse cria au secours et se précipita da l'escalier, mais le feu activé par le depli cament ue l'air l'enveloppa des pieds à lette et elle traversa la cour comme tourbillon de flamme, pour tomber mo raute chez le cancierge.

Un medecin fut mandé en toute hat mais, maigré ses soins, la jeune femme avel de la collège du l'ente femme de l'air le soirée. Elle l'aisse du jeune femme.

mais, malgré ses soins, la jeune femme expire daus la soiree. Elle laisse un jean

dant de septià huit mois. Quanti à son mari qu'on s'est em de préventr, rais avec menagement, du malheur affreux qui venau de le frapper, de dait à mortié fou de douleur.

Dans la Liberté. M Edouard Dangin donne d'interessants détails sur les jeunes criminels:

• C'est de 15, à 17 ans que les enfants encoureur ardinsirement le pénalté, pour tant il existe 82 jeunes criminels agés de 9 à 10 ans; de 10 à 11 ans, la proportion augmente, et on trouve 395, de 14 à 13 ans, elle se triple, et ea atemi en effet auchiffre de 1,100. Nous trouvons ensuite, 2,000 detenus de 15 à 15 ans et 2,200 de 15 à 17 ans.

• A partir de cet age, la proportien s'abaisse, et de 19 à 21 ans, elle tembe à un total très réduit de 500.

• Au point de vue de l'état-civil, les cufaints legitimes sont, et de rotrain-on?

— ceux que la correction doit frapper le plus. On er compte 6,400.

• Les enfants qui sont orphetins d'un seul de leurs parents figurent pour un chiff e de 2,000, rantis que ceux qui sont orphe ins de pérect de mère ue sont qu'au nombre de 600.

- Ven fredi dernier, la fundre est tomb - Ven tredi dernier, la fondre est tombée sur l'uglise de la commune de L'marque, près Bayoute. En ce moin ul, un certain nombre de persons assistant, à la prière du soir. Le fluide electrique a en eve le soulter d'une fenme, brûs la robe d'une autre leinme, trace un silva sur la jambe giune troisième et mis en pièces un parapluie. En sociant par la gravae porte, il a produit une forte commotion qui a renverse sur le soi l'instituteur et prasieurs personnes. Ils en ont eté quites poir quelques meurtrissurés causées par la violence de la chute.

violence de la chute,

- Voici sur l'Impératrice Charlotte des détails intéressants, mais qui ne permettent guére, d'espérer sa guérison :

On a cru pius d'une fois que la maladie atlait cesser, et on l'a du sec assurance. On s'est trompe, Le mieux n'estait qu'apparent, et tandis qu'on se hivrait à l'espérance, de facheur symptomes et bien connus se reproduisaient tout à coup et revelaient la persistance du désordre de l'esprit,

C'est en effet l'esprit seul qui est affecte, et il ne l'est pius d'une façon continue. Il arrive souvent, au contrarre, que l'impératrice semble avoir retrouvé toute sa raison. Alors elle parle, elle lit, elle fait de la musique, comme dans les meilleures annume de se sont le restations de la musique, comme dans les meilleures annume de se sont le l'est le la litte de la musique, comme dans les meilleures annume de se sont le l'est le la litte de la musique, comme dans les meilleures de constructions de la contra de la musique, comme dans les meilleures de moutent de la litte de la musique, comme dans les meilleures de moutent de la contra de la musique, comme dans les meilleures de moutent de la contra de la contra de la musique, comme dans les meilleures de moutent de la musique, comme dans les meilleures de moutent de la contra de la musique de la contra de la contra

sa raison. Alors elle parle, elle lit, elle fa de la musique, comme dans les meilleuri époques de sa santé. Triste toujours de penuant, et se plaisant à revenir sur se passe et à retracer ses souvenirs d'exique et de l'Italie; on s'aperçoit alo qu'elle connaît parfaitement sa deplorabinistoire, qu'elle n'ignore aucon des ugabres incidents qui lui, ont enlevé son mir, et qu'elle a le juste sentiment de se malheur.

- Nous lisons dans l'Echo de la Dor

A Suivant le projet dont nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs, des religieux trappistes, en petit nombre d'abord, sont attendus sous peu de jours, venant de la Mayenne, pour prendre possession d'une grande propriété situé au cœur de la Double et dans sa partie la plus inselubre.

• Une habitation convenable pour s'installer provisoirement leur permettra de s'occuper de la construction de leur important infonsatere.

• Les ouvriers de la Double et des environs profiterent des grands travaux qui vont être entrepris. Les cultivaleurs tro verone, dans le savoir fare agricole de ces religieux, des exemples à suivre et dont le succès assurera à la Double la prespérite qui dont tel arriver d'ailleurs au jour avec ses routes agricules et son assainissement.

jour avec ses routes agricules et son assainissement.

It paratt que les trappistes vont immediatament mettre en culture plusieurs étangs, jugés insaintes. Ce sera un excellent moyen de payer leur bienvenne dans la Double, et cette initiative aidera puissamment l'administration à vancre les dernières résistances qu'elle rencontre encore chez certains proprietaires d'étangs à supprimer.

- On écrit de Saint-Trond (Belgique),

- Un ecrit de Saint-sand (Boshquer,
Un affreux malheur vient d'arriver
dans la distillerie de M. Lejeune, prés
Saint-Trond. Deux ouvriers avaient été
charges de faire monter sur une bascule à
pesage un puissant toureau qui venait
d'être veudu. L'un des ouvriers eut l'imprudence de s'éloigner pendant que ques